

Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Rédacteur:
Rémy Vaucher, municipal
Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

une surprise

Un nouveau style

A la suite d'une prise de contact entre M. Rémy Vaucher, municipal et rédacteur du périodique Aux Quatre Coins du Mont, et M. Roger Chatelain, doyen à l'Ecole romande des arts graphiques (ERAG), à Lausanne, et résidant au Mont-sur-Lausanne, il avait été décidé de renouveler le graphisme de la présente feuille d'informations communales.

C'est ainsi qu'une nouvelle conception du titre de ce périodique montain et de sa mise en pages fut proposée, sous forme de concours, à une classe d'apprentis graphistes (de deuxième année) de l'ERAG. Sous la direction de leur chargé de cours (M. Roger-Virgile Geiser) les élèves élaborèrent une vingtaine de projets. Un jury (formé de MM. Carroz, syndic, Vaucher, Chatelain et Geiser) choisit les trois meilleurs projets. Les distinctions suivantes furent attribuées:

- 1^{er} prix (Fr. 200.-):
Mlle Marie-Hélène Gut, Lausanne.
2^{ème} prix (Fr. 100.-):
Michel Erard, Payerne.
3^{ème} prix (Fr. 50.-):
Mlle Marie-France Troilo, Yverdon.

En outre, une somme de Fr. 250.- a été versée à la caisse de classe, celle-ci servant à financer des voyages d'étude, des visites professionnelles...

Le jury s'est plu à relever le bon niveau des travaux présentés... Il espère que le nouveau style donné au trait d'union apprécié qu'est le périodique Aux Quatre Coins du Mont plaira aux lecteurs!

*Ecole Romande des Arts Graphiques
R. Chatelain, doyen*

à savoir

Service médical

Un nouveau cabinet médical, dirigé

par Madame le docteur Verena Markwalder, spécialiste en pédiatrie s'est ouvert le 12 janvier à la route du Grand-Mont 1 au Mont-sur-Lausanne (tél. 021 / 32 24 77).

Nouvelle boutique



Chiffonnette

BOUTIQUE POUR ENFANTS
Articles de marque à prix réduits: vêtements, chaussures, accessoires; dans les marques suivantes: Osh Kosh, Rohner, Anne Morley, Floriane et occasions.

Achetez - Vendez.

Ouvert de mardi et le mercredi de 9 h. à 11 h. 15, le premier samedi du mois de 9 h. à 11 h. 15 ou sur rendez-vous au n° de tél. 32 58 61.

*Chantal Von Buren
ch. de la Perrause 3, Le Mont*

Revue F.C. Le Mont

Réservation: Mme Christine Oyon,
tél. 91 34 71, de 17 h. à 19 h.

26, 27 février et 6 mars 87, repas spectacle.

28 février et 7 mars, spectacle + bal.

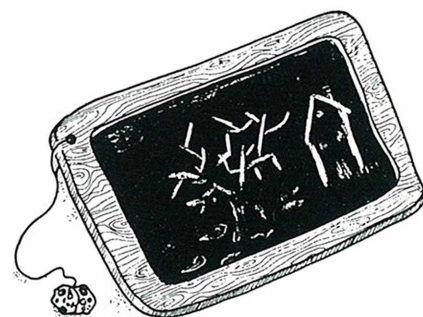
Calendrier 87, des fermes du Mont.

Nous avisons la population du Mont qu'un oubli a été fait lors de la distribution.

Les personnes n'ayant pas reçu ce calendrier et désirant l'obtenir, peuvent s'en procurer à l'adresse suivante:

*Impression Offset J.-P. Hauswirth
Rte du Jorat 5, 1052 Le Mont*

dans nos écoles



Dessin de Simon

Inscription des élèves dans les classes enfantines

Année scolaire 1987-1988

L'école enfantine a pour but d'assurer un passage harmonieux du monde de la famille à celui de l'école, tout en favorisant le développement et l'épanouissement de l'enfant et en l'habituant à la vie en société.

L'école enfantine dure deux ans. Elle est facultative et gratuite, mais les enfants qui y sont admis sont tenus d'en suivre régulièrement l'enseignement.

Les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1982 et le 30 juin 1983 peuvent être inscrits en première enfantine.

Les inscriptions sont reçues au Secrétariat des écoles, collège du Mottier B, premier étage,

du lundi 23 au vendredi 27 février de 7 h. 30 à 11 h. 30, ainsi que le mercredi 25 février, de 17 h. à 19h.

Prière de se munir du livret de famille ou d'un acte de naissance, et du certificat de vaccination.

Les inscriptions seront également prises pour les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1981 et le 30 juin 1982 qui n'ont pas encore suivi de classe enfantine.

Les enfants qui suivent actuellement la première année enfantine seront inscrits d'office en deuxième année enfantine.

La Direction

reflets du législatif

Les conseillères et les conseillers communaux étaient convoqués le 15 décembre à la dernière séance du Conseil communal de l'année 1986. Un copieux ordre du jour les attendait puisqu'après l'élection du bureau du Conseil pour 1987, ils devaient s'occuper du budget 1987, de crédits supplémentaires, d'un rapport de planification à long terme, d'une demande de bourgeoisie, des communications de la Municipalité et des propositions individuelles.

En présence de la Municipalité très largement représentée, le Président du Conseil, M. Daniel Grosclaude ouvre la séance; il est 20 h. 15. Après les usuels préambules se déroule l'élection des membres du bureau du Conseil pour 1987. Celle-ci a lieu à bulletin secret. Les propositions des candidats ont été formulées par l'assemblée dans un état d'esprit serein et imprégné d'une volonté de continuité. Ont été élus:

Président:

M. Daniel Grosclaude

1^{er} vice-président:

M. Paul-Daniel Panchaud

2^{ème} vice-président:

M. Raymond Corbaz

Scrutateurs:

MM. Michel Rauschert

Jean-Edouard Burri

Scrutateurs-suppléants:

Mme Michèle Genier

M. Jean-Paul Favre

Pour mémoire, le secrétaire et le huissier du Conseil sont élus pour la durée de la législature (1986-1989).

Sur la base de documents d'excellente qualité, préparés par la Municipalité, Mme Janine Cordey rapporte au nom de la commission des finances sur le budget 1987. Après avoir commenté le contenu de certaines positions, la commission propose au Conseil de l'approuver tel quel, ce qu'il fit après discussion de quelques points, ce qui porte au compte des charges un montant de Fr. 9'240'986. – et à celui des recettes un montant de Fr. 10'501'200. –, laissant apparaître finalement un excédent de recettes de Fr. 1'260'214. –

M. André Fluckiger rapporte ensuite au nom de la commission des finances sur une demande de crédits supplémentaires. Dans ce cas également, la commission propose au Conseil d'accorder les crédits demandés qui représentent le 1,32 % du budget 86, prouvant une prévision et une gestion adéquate par la Municipalité. Elle note encore que le poste important de cette demande est celui de l'enseignement

secondaire qui nous est imposé par la nouvelle réforme scolaire. Le Conseil après quelques discussions de détail, accepte à l'unanimité de mettre à disposition de la Municipalité les crédits supplémentaires d'un montant de Fr. 122'409. –

M. la Syndic, Jean-Pierre Carroz présente ensuite à l'assemblée le rapport de planification à long terme. Ce document est établi par la Municipalité sur la base de la législation et réglementation cantonales. Il n'est pas soumis à l'approbation du Conseil et n'engage pas non plus la Municipalité. Les éléments suivants peuvent toutefois être relevés:

- l'évolution du nombre des habitants sera ralentie par le manque de disponibilité de terrains à bâtir;
- le montant des impôts perçus progressera peu compte tenu de la loi "Duvoisin" destinée à limiter la progression à froid;
- l'endettement par habitant est actuellement très faible. Il augmentera lorsque la Commune financera par voie d'emprunts les réalisations projetées.

Le Conseil a ensuite accordé la bourgeoisie à M. Nicolas Theumann, ressortissant français, domicilié dans notre Commune, ch. des Corjons 21, étudiant en médecine. La commission composée de MM. André Bonzon, Bernard Gleyre, Roger Menétrey, Michel Page, rapporteur, et Jean-Pierre Favre, a rencontré le candidat à son domicile et a conclu favorablement à l'octroi de la bourgeoisie du Mont, sollicitée pour des motifs objectifs. Le Conseil qui votait à bulletin secret s'est prononcé favorablement par 56 oui et 2 non sur 59 votants.

Sous le dernier point de l'ordre du jour, communications de la Municipalité et propositions individuelles, M. le Syndic lit la lettre du Département des travaux publics (DPT) du 10 novembre 1986, qui répond à celle de la Municipalité, relative à la route de contournement. En résumé, le contenu est le suivant:

- les propositions de la Municipalité sont approuvées car elles sont de nature à permettre la mise en œuvre du remaniement parcellaire, de préserver le futur et de réserver la possibilité de construire une artère si cela s'avérait nécessaire. Le DPT va présenter le dossier au Conseil d'Etat pour lever les oppositions au plan d'extension, fixant les limites des constructions, mis à l'enquête du 5.3.86 au 4.4.86. Le tracé routier retenu est celui du dernier projet;
- le remaniement parcellaire ne devrait tenir compte de ce projet

que dans les zones à bâtir. Dans les zones agricoles traversées par les alignements, l'attribution des parcelles devra faire l'objet d'une réflexion appropriée;

- le service des routes participera à l'étude du carrefour de Coppoz dont l'aménagement pourra bénéficier d'une subvention cantonale, de même que les travaux déjà effectués sur la RC 501c.

Le DPT procédera à l'étude de la correction du tracé de la route RC 501 entre la zone du Budron et la limite des communes du Mont et de Cugy, dans le but d'en améliorer la sinuosité, en particulier au point de franchissement de la Mèbre.

M. Rémy Vaucher présente à l'assemblée l'état d'avancement de la réforme scolaire, en précisant que la convention d'arrondissement n'est pas encore signée, mais que les commissions scolaire et exécutive fonctionnent.

La convention d'établissement est quant à elle en cours de signature et ses commissions scolaire et exécutive seront constituées en janvier 1987.

Mme Nadine Gaillard propose dans le cadre de l'essai d'amélioration de la desserte du Mont par les TL, que la course de 7 h. 50 soit maintenue et que des courses à une fréquence d'une demi-heure soient créées entre 16 h. 00 et 19 h. 00. M. le Syndic signale qu'il est en contact avec la direction des TL pour tirer des conclusions de cet essai d'amélioration. La course de 7 h. 50 sera prolongée de trois mois encore, si la commune de Cugy l'accepte, et permettra des comptages réalistes conduisant ensuite à une décision. En ce qui concerne d'autres courses en fin de journée notre exécutif étudiera les possibilités d'une telle réalisation.

M. André Ravessoud questionne la Municipalité pour obtenir quelques informations relatives à l'utilisation des terrains de l'ancienne propriété Vollenweider, du fait de la pénurie actuelle des logements. M. le Syndic confirme que la Municipalité étudie actuellement la question du financement de logements à loyers modérés et qu'elle présentera ensuite ses propositions au Conseil.

La parole n'étant plus demandée, M. Daniel Grosclaude, président, associe l'assemblée à l'hommage qu'il rend à M. René Blanc, huissier du Conseil, en charge depuis 30 ans.

Dans son hommage, le président relève que M. René Blanc est né le 2 juillet 1913 au Mont où son père était cordonnier au n° 41 de la route de Lausanne. Il a suivi ses classes au Mont,

puis après un apprentissage de jardinier, il a voyagé dans le canton pour acquérir son expérience professionnelle. Il revient au Mont en août 1947 et participe jusqu'à ce jour aux nombreuses activités des sociétés du Mont où il est le plus souvent du côté de ceux qui œuvrent et occasionnellement du côté des spectateurs. En 1956 il a succédé à son père, M. Charles Blanc, qui désirait se retirer pour cause d'âge et de santé.

Ses nombreuses activités professionnelles l'ont amené à connaître notre territoire en détail tellement il l'a parcouru en tous sens, enfant quand il allait au bois, puis ensuite comme employé communal et maintenant lorsqu'il apporte à domicile les convocations et autres documents du Conseil.

Le président souligne encore que M. René Blanc a un sens naturel du devoir et que sa constante bonne humeur est un autre trait de son caractère. En trente ans de fonction, M. René Blanc a collaboré avec six présidents du Conseil, MM. Francis Corbaz, René Laedermann, Louis Favre, Jean Bergier, Rémy Vaucher et le président actuel, ainsi qu'avec trois syndics, MM. André Belet, Philippe Rauschert et Jean-Pierre Carroz.

En signe de reconnaissance et d'amitié la Commune remet un présent à M. René Blanc qui est très vivement applaudi par l'assemblée, qu'il remercie ensuite.

La séance levée à 22 h. 20, est ensuite suivie de la traditionnelle verrée de fin d'année, offerte par la Municipalité.

*Le secrétaire
Bernard Salchli*

municipalité

Nouvelles des sections

Police

En matière de circulation, le mot police fait souvent penser à contrôle, contravention ou autres.

Dans la réalité le rôle et le but recherché est au contraire de porter assistance aux citoyens, non pas individuellement, mais dans l'intérêt général. Outre les questions administratives qui prennent beaucoup de temps, pensons à la signalisation routière, permanente ou occasionnelle, à l'organisation et surveillance des parcs, à la sécurité des écoliers, etc.

C'est dans cet objectif d'assistance que dès le début de cette année, notre police régle la circulation au carrefour de Coppoz, aux heures de pointe du trafic, et ce les jours ouvrables du lundi au vendredi. Les premières observa-

tions laissent apparaître des résultats positifs. La fluidité du trafic est améliorée et la solution retenue semble donner satisfaction en attendant un nouvel aménagement de ce carrefour, tout en évitant la pose de feux directionnels, opération très coûteuse dont la nécessité ne se ferait sentir que quelques heures par jour. Il convient également de retenir que les feux assurent la sécurité mais pas la fluidité du trafic que de nombreux automobilistes cherchent à les éviter. Il serait à craindre que le transit par notre commune se fasse par les chemins communaux. Comme nous n'aurions aucun moyen légal pour empêcher de telles manœuvres, il convient de veiller à ce que le passage par les routes cantonales reste le plus attractif.

C'est dans ce but que des études sont en cours pour aménager un giratoire. Il est à souhaiter qu'elles soient menées à bien rapidement et que l'exécution des améliorations devienne une réalité dans un bref avenir. Tout sera étudié pour assurer non seulement la fluidité du trafic, mais aussi la sécurité des piétons et des écoliers, non seulement au carrefour de Coppoz, mais aussi le long des routes qui ne sont pas encore dotées d'un trottoir.

Pour permettre au corps de police d'assurer ses obligations la Municipalité a engagé M. Carlo Dépraz, qui vient de Prilly en qualité d'appointé de police, distinction qu'il avait méritée dans son ancien poste.

L'exécutif a encore accordé deux promotions au dicastère de police et service du feu, avec effet au 1^{er} janvier 87. M. Gaston Magnenat, chef de poste de police, a été confirmé dans ses fonctions de commissaire et promu au grade de lieutenant. Le sergent André Guex promu lieutenant remplacera le premier-lieutenant Albert Rosat à l'état-major des pompiers.

Que toutes ces personnes citées trouvent une pleine satisfaction à effectuer les tâches qui leur sont confiées. Merci à M. André Rosat qui quitte l'état-major des pompiers après 20 ans de service et reste à disposition du corps. Il a droit à toute notre reconnaissance.

*Marcel Guex
municipal de police*

Protection civile

Exercice d'état-major: les 11 et 12 décembre 1986 a eu lieu le 1^{er} exercice d'état-major de la protection civile du Mont.

Cet exercice dirigé par Fr. Desarzens, chef local, avait pour thème principal la mise sur pied partielle des différents services concernés.

Les chefs de service présents, se sont vu attribuer différentes tâches.

La visite de Monsieur Haas, délégué cantonal, a permis de préciser certains points techniques et administratifs. M. R. Vaucher, municipal de la protection civile, est venu apporter le salut des autorités aux participants.

La 2^{ème} journée se termina par une fructueuse discussion entre les différents chefs et les préposés au matériel, au cours de laquelle chacun put donner son avis sur le présent et l'avenir de la protection civile de notre commune.

Que représente un état-major de PC au niveau communal ?

Chef local (CL) M. Francis Desarzens, suppléant du chef local (Sup CL) M. Oscar Braillard.

Les 3 services suivants sont des services d'EM, c'est-à-dire qu'ils travaillent en collaboration directe avec le chef local:

- Service des renseignements (S RENS) M. Claude Rosset, 8 personnes.
- Service des transmissions (S TRM) Mme Johanna De Kaenel, 34 personnes.
- Service de protection atomique et chimique (SPAC) M. Ho-Dac Tchang, 6 personnes.

3 services d'intervention:

- Services de pionniers et de lutte contre le feu (SPLCF) M. Albert Peretti, 72 personnes.
- Service de l'organisme d'abri (S O ABRI) M. Jean-Michel Bonjour, 202 personnes environ.
- Service sanitaire (S SAN) responsable à désigner, 39 personnes.

Les services de ravitaillement, du transport et de l'exploitation des installations seront organisés en 1987.

A bientôt, l'EM de la PC

le conseil du vétérinaire

Pourquoi un chien ou un chat perd-il subitement le sens de la propreté ? (suite et fin)

Voyons maintenant toute la gamme des causes psychiques, dont la plus importante est la jalousie. Vous adoptez un deuxième petit chat ? Voilà le plus beau fauteuil du salon taché.

Un bébé vient au monde ? L'animal se sent négligé ? Voilà la moquette imprégnée.

Toute restriction de son espace vital ou affectif peut entraîner l'animal à ce genre de réaction, motivée par un besoin de délimiter son territoire ou

pour montrer son mécontentement. Ces réactions sont totalement indépendantes de la race, du sexe, de la castration.

Un déménagement ou même simplement un changement de mobilier, rideau ou tapis dans la maison peuvent inciter l'animal à "marquer". Il peut même arriver qu'il ne soit plus propre parce que les nouveaux voisins possèdent un chat ou un chien.

A défaut de prole, les bêtes ont d'autres moyens de communication, dont l'urine est l'un des plus importants. Alors, essayez de comprendre leur langage.

Dr. L. Walter

nos sociétés

Armes de guerre

La saison 1987 va commencer par notre traditionnelle assemblée générale qui aura lieu le

mardi 10 février 1987
au foyer de la grande salle
à 20 h. 15

Le programme des tirs pour cette année paraîtra dans le journal "Aux 4 coins du Mont" de mars.

Le comité

Société de gymnastique

Depuis octobre dernier, tous nos membres, des plus petits au plus grands, ont délaissé leurs occupations favorites, tricot, télé, bouquins, jeux de cartes et parfois même mari et femme pour la salle de gym. Tous n'avaient qu'un seul but, qu'une seule idée en tête, préparer la soirée annuelle du 28 et 29 novembre.

Enfin ou déjà, le grand soir arriva. A 20 heures une parade menée tambour par notre président technique ouvrit la porte aux démonstrations.

Les grands et petits jeunes gymnastes dans des combinaisons d'engins, les

pupillettes pleines de grâce et d'adresse, les dames sur des bancs suédois, les actifs aux barres parallèles, les mères et enfants, le groupe agrès et une production dynamique du monitariat et du comité séduirent le public.

Après l'entracte, les enfantines nous emmenèrent au Tyrol, alors que les



petites pupillettes jouaient à la marelle. Le groupe aérobic fit revivre la grande époque du cabaret et les grands jeunes gymnastes simulèrent une guerre des étoiles étincelante. L'assemblée frémit avec les démons de la nuit et les filles de Lucifer, puis s'enflamma pour un rock endiablé. Une farandole et des forçats tirant leurs boulets complétèrent cette deuxième partie bien rythmée.

En décembre, après les différents Noël des sous-sections enfants, ce fut au tour des adultes de se retrouver pour le verre de l'amitié. Le président profita de cette soirée familiale pour dire sa satisfaction de présider une société très vivante et saine financièrement, il n'oublia pas de présenter ses vœux pour une bonne et belle année à tous. De bons moments de joie et de camaraderie sportive pour finir 1986.

Et puis le chagrin, avec la disparition de Josiane Corbaz. Sa joie de vivre, sa gentillesse resteront longtemps dans notre mémoire.

M. Henchoz

F.C. Le Mont, calendrier des matches

1ère équipe

22 mars	La Chaux – Le Mont
29 mars	Le Mont – Admira/Renens
5 avril	Le Mont – La Sarraz
12 avril	Rangers – Le Mont
26 avril	Le Mont – Epalinges
3 mai	Penthalaz – Le Mont
10 mai	Le Mont – Echallens
17 mai	Cheseaux – Le Mont
24 mai	Le Mont – Bottens
31 mai	Assens – Le Mont

Equipe I B

22 mars	Le Mont – St-Sulpice
29 mars	Bussigny – Le Mont
5 avril	Le Mont – Crissier
12 avril	Italia-Morges – Le Mont
26 avril	Ecublens – Le Mont
3 mai	Le Mont – Concordia
10 mai	Forward-Morges – Le Mont
17 mai	Le Mont – Renens
24 mai	Sporting LS – Le Mont
31 mai	Le Mont – Lonay

Equipe II

29 mars	Le Mont – Froideville
5 avril	Le Mont – Bretigny
12 avril	Assens II – Le Mont
26 avril	Le Mont – Villars-le-Terroir
3 mai	Thierrens II – Le Mont
10 mai	Le Mont – Romanel II
17 mai	Oulens – Le Mont
24 mai	Le Mont – Cugy
31 mai	Etagnières – Le Mont
7 juin	Le Mont – St-Barthélémy II

Bridge-Club de Sauvabelin

Le bridge-club de Sauvabelin, 17 chemin du Chêne au Mont, est heureux de vous informer qu'il a gagné la finale des promotions des championnats suisses.

Cette finale a eu lieu au Mont contre des équipes de Crans, Sierre et Lausanne, eux-mêmes finalistes dans le groupe.

Nous profitons de ce message pour vous informer que le club est ouvert 5 fois par semaine, que l'ambiance y est sympathique et que notre prochain tournoi est fixé le 6 février à 19 h. 30.

Téléphonez (33 42 18), prenez des renseignements. A bientôt.

Le comité

prochain journal

Parution

Fin mars 1987.

Date limite du dépôt des articles

10 mars 1987.

Rédacteur

M. Rémy Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 32 00 03

